

Fiche de travail de la lettre pastorale « Nous avons part avec Lui »

L'apostolat des laïcs

Fiche destinée à tous ce peut être aussi lors d'un forum sur l'apostolat des laïcs

Lire ch I, § 2, pages 5 à 7 et ch II, § 6, page 14

Si je ne suis pas témoin du Christ là où je suis et là où je vis, personne d'autre ne le fera à ma place. Et il manquera quelque chose au Corps du Christ.

- Chacun pourrait dire comment il essaie d'être apôtre dans sa vie quotidienne.
- Qu'est-ce qui pourrait nous aider à vivre cet apostolat personnel ?

L'apostolat communautaire prend des formes variées et il soutient l'apostolat de chacun : mouvements d'action catholique, mouvements spirituels, mouvements familiaux, mouvements de vie et de formation chrétienne, associations, communautés nouvelles, fraternités synodales...

- Que pourrions-nous faire pour connaître cette diversité de propositions ?
- A quelles occasions, pourrions-nous entendre le témoignage de chrétiens engagés dans tel ou tel mouvement ?
- Aurions-nous quelque chose à mettre en place pour mieux comprendre l'importance de l'apostolat des laïcs ?

« Il est absolument nécessaire que chaque fidèle laïc ait toujours vive conscience d'être un « membre de l'Eglise », à qui est confiée une tâche originale, irremplaçable et qu'il ne peut déléguer, une tâche à remplir pour le bien de tous. Dans cette perspective, prend tout son sens l'affirmation du Concile sur la nécessité absolue de l'apostolat de chaque personne : « L'apostolat que chacun doit exercer personnellement et qui découle toujours d'une vie vraiment chrétienne (cf. Jn 4, 14) est le principe et la condition de tout apostolat des laïcs, même collectif, et rien ne peut le remplacer. Cet apostolat individuel est toujours et partout fécond, il est en certaines circonstances le seul adapté et le seul possible. Tous les laïcs y sont appelés et en ont le devoir, quelle que soit leur condition, même s'ils n'ont pas l'occasion ou la possibilité de collaborer dans des mouvements ». » **Jean-Paul II, Exhortation Apostolique post-synodale, Christifideles laïci, n° 28, citant la déclaration conciliaire, Apostolicam Actuositatem n° 16**